



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00654

Numéro SIREN : 791 178 700

Nom ou dénomination : A FLEUR DE BOIS

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2017 sous le numéro de dépôt 8132

03 JUL. 2017

8132

26

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

SAS A FLEUR DE BOIS

Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée

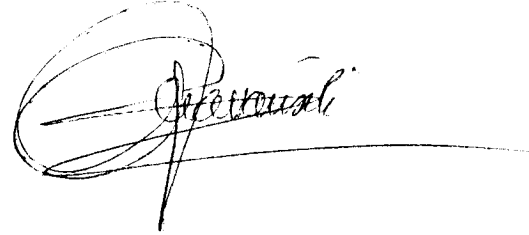
Chemin de la Ribassière

13190 ALLAUCH

Tél.

Fax.

Siret : 79117870000013



CABINET MLA MARSEILLE

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de MARSEILLE

182 Boulevard de la Valbarelle 13011 MARSEILLE

Tél. 04 91 70 75 75

Fax. 04 91 61 00 30

Courriel. mla.marseille@wanadoo.fr

Web. www.groupe-mla.com

 Sommaire

ANNEXES	2
REGLES ET METHODES COMPTABLES	3
Notes sur le bilan	5
Notes sur le compte de résultat	6
AUTRES INFORMATIONS	7
Tableau des cinq derniers exercices	8
ETATS FISCAUX	9

COMPTES ANNUELS

2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ANNEXES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS A FLEUR DE BOIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 67 445 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 11 330 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

 REGLES ET METHODES COMPTABLES**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 924 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Charges à payer

Taxe d'apprentissage CAP	105
Formation continue CAP	165
Total	270

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	3 886
Total	3 886

Notes sur le compte de résultat

 AUTRES INFORMATIONS**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Tableau des cinq derniers exercices

Capital en fin d'exercice					
Capital social		1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Nombre d'actions ordinaires	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)		27 078,36	42 958,44	53 346,20	49 861,12
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions		171,50	4 364,95	5 733,61	20 735,72
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions		-2 923,15	-4 344,19	-3 683,39	11 329,60
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	1,72	43,65	57,34	207,36
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	0,00	-29,23	-43,44	-36,83	113,30
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés		1	1	1	1
Montant de la masse salariale		9 439,65	13 596,05	16 033,05	15 399,96
Montant des sommes versées en avantages sociaux		3 778,70	4 591,42	5 209,44	5 096,26

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ETATS FISCAUX

Désignation de l'entreprise SAS A FLEUR DE BOIS										Néant ☐ *																																																																											
Adresse de l'entreprise Chemin de la Ribassière 13190 ALLAUCH																																																																																					
Numéro SIRET* <table border="1"><tr><td>7</td><td>9</td><td>1</td><td>1</td><td>7</td><td>8</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>												7	9	1	1	7	8	7	0	0	0	0	1	3																																																													
7	9	1	1	7	8	7	0	0	0	0	1	3																																																																									
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1"><tr><td>12</td></tr></table>										12	Durée de l'exercice précédent* <table border="1"><tr><td>12</td></tr></table>		12																																																																								
12																																																																																					
12																																																																																					
Exercice N clos le 31/12/2016																																																																																					
ACTIF																																																																																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Brut 1</th> <th>Amortissements-Provisions 2</th> <th>Net 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td> <td>Immobilisations incorporelles</td> <td>010</td> <td>012</td> <td></td> </tr> <tr> <td> { Fonds commercial* Autres* </td> <td>014</td> <td>016</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Immobilisations corporelles*</td> <td>028</td> <td>030</td> <td>81 637 / 30 626</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations financières* (1)</td> <td>040</td> <td>042</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total I (5)</td> <td>044</td> <td>048</td> <td>81 637 / 30 626</td> </tr> <tr> <td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td> <td rowspan="2">STOCKS</td> <td>Matières premières, approvisionnements, en cours de production*</td> <td>050</td> <td>052</td> <td>238</td> </tr> <tr> <td>Marchandises *</td> <td>060</td> <td>062</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Avances et acomptes versés sur commandes</td> <td>064</td> <td>066</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Créances (2)</td> <td rowspan="2"> { Clients et comptes rattachés* Autres* (3) </td> <td>068</td> <td>070</td> <td></td> </tr> <tr> <td>072</td> <td>074</td> <td>934</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Valeurs mobilières de placement</td> <td>080</td> <td>082</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Disponibilités</td> <td>084</td> <td>086</td> <td>11 375</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Charges constatées d'avance *</td> <td>092</td> <td>094</td> <td>3 886</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total II</td> <td>096</td> <td>098</td> <td>16 434</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total général (I + II)</td> <td>110</td> <td>112</td> <td>98 071 / 30 626</td> </tr> </tbody> </table>														Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		{ Fonds commercial* Autres*	014	016		Immobilisations corporelles*	028	030	81 637 / 30 626	Immobilisations financières* (1)	040	042		Total I (5)	044	048	81 637 / 30 626	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	238	Marchandises *	060	062		Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070		072	074	934	Valeurs mobilières de placement		080	082		Disponibilités		084	086	11 375	Charges constatées d'avance *		092	094	3 886	Total II		096	098	16 434	Total général (I + II)		110	112	98 071 / 30 626
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3																																																																																	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012																																																																																		
	{ Fonds commercial* Autres*	014	016																																																																																		
	Immobilisations corporelles*	028	030	81 637 / 30 626																																																																																	
	Immobilisations financières* (1)	040	042																																																																																		
	Total I (5)	044	048	81 637 / 30 626																																																																																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	238																																																																																
		Marchandises *	060	062																																																																																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066																																																																																	
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070																																																																																	
			072	074	934																																																																																
	Valeurs mobilières de placement		080	082																																																																																	
	Disponibilités		084	086	11 375																																																																																
	Charges constatées d'avance *		092	094	3 886																																																																																
	Total II		096	098	16 434																																																																																
	Total général (I + II)		110	112	98 071 / 30 626																																																																																
PASSIF																																																																																					
Exercice N NET 1																																																																																					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000																																																																																	
	Écarts de réévaluation		124																																																																																		
	Réserve légale		126																																																																																		
	Réserves réglementées*		130																																																																																		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131																																																																																		
	Report à nouveau		134	(10 950)																																																																																	
	Résultat de l'exercice		136	11 329																																																																																	
	Provisions réglementées		140																																																																																		
	Total I		142	1 378																																																																																	
Provisions pour risques et charges		Total II	154																																																																																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	30 014																																																																																	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																																																																																		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	284																																																																																	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	32 027																																																																																	
	Produits constatés d'avance		174																																																																																		
Total III		176	66 066																																																																																		
Total général (I + II + III)		180	67 445																																																																																		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	21 983																																																																																
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182																																																																																	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																																																																																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS A FLEUR DE BOIS**Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2016**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	
	Production vendue	biens	215	214	13 062
		services*	217	218	36 799
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)		222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	49 861

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	4 717	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240	50	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	13 485	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	676	
				244	1 070	
	Rémunérations du personnel*			250	15 399	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	5 096	
	Dotations aux amortissements*			254	9 406	
Dotations aux provisions			256			
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	5
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	49 231	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	
	Produits exceptionnels	(IV)	290	12 000
	Charges financières	(V)	294	1 272
	Charges exceptionnelles	(VI)	300	28
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306	

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	11 329
---	--	--	-----	--------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249	) 251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986	ZFU-TE (44. <i>octies et octies A</i>)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981	JEI (44. <i>sexies A</i>)	989		
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44. <i>quindécies</i>)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 <i>duodécies</i>)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 <i>undécies</i>)	990		
	ZFA (44 <i>quaterdecies</i>)	345	Investissements outre-mer	344		350
	Créance due au report en arrière du déficit		346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 <i>decies</i>)		655	122		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURSBénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficits		356	11 329	356	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière :	356			
	Déficits antérieurs reportables : * 11 912 dont imputés sur le résultat :			360	11 329

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITSBénéfice col. 1
Déficit col. 2

		370		372	
--	--	-----	--	-----	--

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A FLEUR DE BOIS						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	81 108	452		454		456	81 108	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	529	472		474		476	529	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	81 637	492		494		496	81 637	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	20 712	542	9 385	544		546	30 097	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560	508	562	21	564		566	529	
TOTAL		570	21 220	572	9 406	574		576	30 626	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A FLEUR DE BOIS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715			2	
Constructions	720		725			3	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5	
Matériel de transport	750		755			6	
Autres immobilisations corporelles	760		765			7	
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	
						780	

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	11	912	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits imputés	983	11	329	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996		
Déficits reportables	984		583	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice	860			Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129		
Total des déficits restant à reporter	870		583	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	☐

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374	4	729
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1	658
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SAS A FLEUR DE BOIS															Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016															Durée en nombre de mois 12			
I Production de l'entreprise																		
Ventes de marchandises															108			
Production vendue – Biens															109			
Production vendue – Services															141			
Production stockée															111			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143			
Subventions d'exploitation reçues															113			
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun															115			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153			
TOTAL 1															144			
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																		
Achats de marchandises (droits de douane compris)															121			
Variation de stocks (marchandises)															122			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															123			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															145			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128			
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun															148			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante															150			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															133			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135			
TOTAL 2															152			
III Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2		137	
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																		
Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)															117			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE															022			
Période de référence															024			
Date de cessation															186			
V Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs																		
Effectifs moyens du personnel															376	1		
Dont apprentis															657			
Dont handicapés															651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 7 9 1 1 7 8 7 0 0 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A FLEUR DE BOIS

ADRESSE (voie) Chemin de la Ribassière

CODE POSTAL 13190

VILLE ALLAUCH

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique CARRARA Prénom(s) Claudie

Nom marital GIOVANSILI % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 06111954 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Adresse : N° Voie Villa Lou Baou

Code Postal 13190 Commune ALLAUCH Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique GIOVANSILI Jean-Jacques Prénom(s)

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 13111954 N° Département 99 Commune saigon Pays VIETNAM

Adresse : N° Voie LA RIBASSIERE

Code Postal 13190 Commune ALLAUCH Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET

7 9 1 1 7 8 7 0 0 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A FLEUR DE BOIS

ADRESSE (voie) Chemin de la Ribassière

CODE POSTAL 13190

VILLE

ALLAUCH

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

A FLEUR DE BOIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EURO

SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE LA RIBASSIERE VILLA LOU BAOU

13190 ALLAUCH (BOUCHES DU RHONE)

791178700 RCS MARSEILLE

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2017

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ou approuvées antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice :

- Concernant Madame Claudie GIOVANSILI, présidente :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Une convention de type abandon de créances des associés envers la société, , conclue le 31/12/2016 et approuvée sur l'exercice clos le 31/12/2016.

Détail de la convention : Les associés Madame et Monsieur GIOVANSILI consentent un abandon de compte courant associé d'un montant de 12.000 € avec clause de retour à meilleure fortune et ce en date du 31 décembre 2016

- Concernant Madame Claudie GIOVANSILI, présidente :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

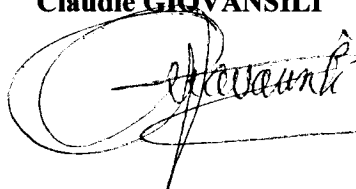
Une convention de type convention de bail consenti par une dirigeante, , conclue en le 1/02/2013 et approuvée sur l'exercice clos le 31/12/2016.

Détail de la convention : Il existe un bail commercial pour le siège social de la SAS A FLEUR DE BOIS dont les bailleurs sont Madame et Monsieur GIOVANSILI.

Aucun loyer n'avait été versé depuis la constitution de la SAS A FLEUR DE BOIS.

le loyer versé au cours de l'exercice 2016 s'est élevé à 1 800 €.

**La Présidente
Claudie GIOVANSILI**



A FLEUR DE BOIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EURO

SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE LA RIBASSIERE VILLA LOU BAOU

13190 ALLAUCH (BOUCHES DU RHONE)

791178700 RCS MARSEILLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des quatre derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Total des immobilisations corporelles	51 010.93	60 417.05	-15.57
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	51 010.93	60 417.05	-15.57
ACTIF CIRCULANT			
Matières premières et approvisionnements	238.27	289.04	-17.57
Stocks et en-cours	238.27	289.04	-17.57
Autres créances	934.00	962.00	-2.91
Créances	934.00	962.00	-2.91
Disponibilités	11 375.51	8 884.98	28.03
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	11 375.51	8 884.98	28.03

Charges constatées d'avance	3 886.36	3 616.86	7.45
TOTAL ACTIF CIRCULANT	16 434.14	13 752.88	19.50
TOTAL ACTIF	67 445.07	74 169.93	-9.07
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	1 000.00	1 000.00	0.00
Report à nouveau	-10 950.73	-7 267.34	-50.68
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 329.60	-3 683.39	407.59
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 378.87	-9 950.73	113.86
AUTRES FONDS PROPRES			
Emprunts et dettes financières diverses	30 014.89	37 431.53	-19.81
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	284.00	372.97	-23.85
Autres dettes	35 767.31	46 316.16	-22.78
TOTAL DETTES	66 066.20	84 120.66	-21.46
TOTAL PASSIF	67 445.07	74 169.93	-9.07

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	49 861.12	53 346.20	-6.53
Coût des achats et charges externes	18 253.64	24 089.68	-24.23
VALEUR AJOUTEE	31 607.48	29 256.52	8.04
Impôts, taxes et versements assimilés	1 070.04	766.85	39.54
Charges de personnel	20 496.22	21 242.49	-3.51
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	10 041.22	7 247.18	38.55
Autres produits	.64	4.00	-84.00
Dotations aux amortissements et provisions	9 406.12	9 417.00	-0.12
Autres charges	5.16	1.93	167.36
RESULTAT D'EXPLOITATION	630.58	-2 167.75	129.09
Résultat financier	-1 272.13	-1 515.64	16.07
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-641.55	-3 683.39	82.58
Résultat exceptionnel	11 971.15	.00	100.00
RESULTAT NET COMPTABLE	11 329.60	-3 683.39	407.59

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 49 861.12 € contre 53 346.20 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 6.53 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 49 231.18 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 9 406.12 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 21 242.49 € à 20 496.22 €, soit une diminution de 3.51 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 1 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 630.58 € contre -2 167.75 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 129.09 %.

Le résultat financier, d'un montant de -1 272.13 €, contre -1 515.64 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de -641.55 €, contre -3 683.39 € au 31 décembre 2015.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 11 971.15 €, contre 0.00 € pour l'exercice précédent.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 11 329.60 €, représentant 22.72 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 407.59 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par une perte de -3 683.39 €, soit 6.9 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 11 329.6 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	11 329.60 €
------------------------	-------------

- Une somme de -10 950.73 €
à l'amortissement du compte "Report à nouveau" débiteur de pareil montant
- Une somme de 18.94 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",
- Une somme de 359.93 €
affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

Suite à l'affectation du résultat proposé, les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social. Il sera donc demandé à l'assemblée générale de constater purement et simplement la régularisation de la situation de la société.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice :

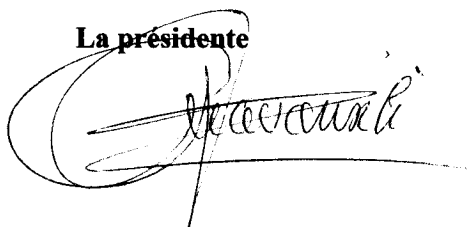
Les salariés détiennent 50% du capital social.

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

La présidente


A FLEUR DE BOIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EURO

SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE LA RIBASSIERE VILLA LOU BAOU

13190 ALLAUCH (BOUCHES DU RHONE)

791178700 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN **DATE DU 28 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,

et le vingt-huit juin, à quatorze heures trente minutes,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la présidente, par lettre simple en date du 12 juin 2017.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Claudie GIOVANSILI préside la séance en qualité de présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 100 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion e la présidente,
- ~~le texte des résolutions proposées.~~

Puis déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion e la présidente, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion e la présidente sur les comptes annuelsde l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la présidente,
- Affectation des résultats,
- Constatation de ce que les capitaux propres sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social.
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Madame la présidente donne lecture du rapport de gestion ,.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.



Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 11 329.6 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - Un résultat de | 11 329.60 € |
| - Une somme de | -10 950.73 € |
| à l'amortissement du compte "Report à nouveau" débiteur de pareil montant | |
| - Une somme de | 18.94 € |
| représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale", | |
| - Une somme de 359.93 € | |
| affectée, pour solde, au compte "Autres réserves". | |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

78

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Madame Claudie GIOVANSILI, présidente, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Une convention de type abandon de créances des associés envers la société conclue le 31/12/2016 et approuvée précédemment sur l'exercice clos le 31/12/2016.

Détail de la convention : Les associés Madame et Monsieur GIOVANSILI consentent un abandon de compte courant associé d'un montant de 12.000 € avec clause de retour à meilleure fortune et ce en date du 31 décembre 2016

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Une convention de type convention de bail consenti par un dirigeant, conclue le 01/02/2013 et approuvée précédemment sur l'exercice clos le 31/12/2016.

Détail de la convention : Il existe un bail commercial pour le siège social de la SAS A FLEUR DE BOIS dont les bailleurs sont Madame et Monsieur GIOVANSILI.

Aucun loyer n'avait été versé depuis la constitution de la SAS A FLEUR DE BOIS.

le loyer versé au cours de l'exercice 2016 s'est élevé à 1 800 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Madame Claudie GIOVANSILI s'étant abstenue et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

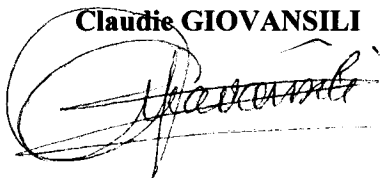
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

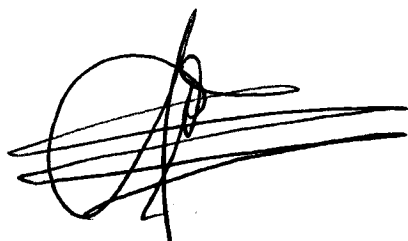
La présidente

Claudie GIOVANSILI



Un associé

Jean Jacques GIOVANSILI



77

A FLEUR DE BOIS

société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euro

Siège social : Chemin de la ribassière villa lou baou

13190 ALLAUCH (Bouches du Rhône)

791178700 RCS MARSEILLE

Monsieur GIOVANSILI Jean-Jacques

Villa Lou Baou

Chemin de la Ribassière

13190 ALLAUCH

Lettre remise en mains

ALLAUCH, le 12 juin 2017

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de notre société qui se tiendra **le 28 juin 2017 à 14h30 au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion §DUDELAPRESIDENT sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la présidente,
- Affectation des résultats,
- Constatation de ce que les capitaux propres sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social.
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, vous trouverez ci-joint :

- les comptes annuels,
- le rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées au vote.

Les associés pourront :

- soit assister personnellement à l'assemblée,
- soit remettre une procuration à un autre associé ou à un tiers,
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire,
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formules de procuration et des formulaires de vote par correspondance, ainsi que leurs annexes, sont à la disposition des associés au siège social.

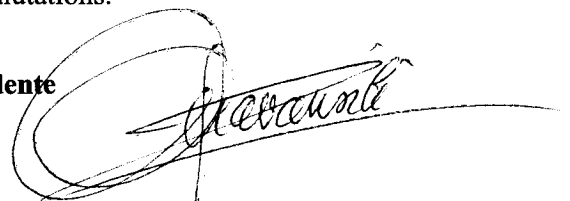
La demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à la société.

La société fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote par correspondance reçus moins de trois jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, nos sincères salutations.

La présidente



A FLEUR DE BOIS

société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euro

Siège social : Chemin de la ribassière villa lou baou

13190 ALLAUCH (Bouches du Rhône)

791178700 RCS MARSEILLE

Madame GIOVANSILI Claudie

Villa Lou Baou

Chemin de la Ribassière

13190 ALLAUCH

Copie de la lettre de convocation

Lettre remise en mains

ALLAUCH, le 12 juin 2017

Chère Madame,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de notre société qui se tiendra **le 28 juin 2017 à 14h30 au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion §DUDELAPRESIDENT sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la présidente,
- Affectation des résultats,
- Constatation de ce que les capitaux propres sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social.
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, vous trouverez ci-joint :

- les comptes annuels,
- le rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées au vote.

Les associés pourront :

- soit assister personnellement à l'assemblée,
- soit remettre une procuration à un autre associé ou à un tiers,
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire,
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formules de procuration et des formulaires de vote par correspondance, ainsi que leurs annexes, sont à la disposition des associés au siège social.

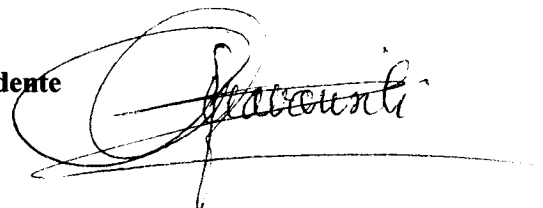
La demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à la société.

La société fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote par correspondance reçus moins de trois jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, nos sincères salutations.

La présidente



A FLEUR DE BOIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EURO

SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE LA RIBASSIERE VILLA LOU BAOU

13190 ALLAUCH (BOUCHES DU RHONE)

791178700 RCS MARSEILLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des quatre derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

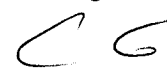
La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Total des immobilisations corporelles	51 010.93	60 417.05	-15.57
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	51 010.93	60 417.05	-15.57
ACTIF CIRCULANT			
Matières premières et approvisionnements	238.27	289.04	-17.57
Stocks et en-cours	238.27	289.04	-17.57
Autres créances	934.00	962.00	-2.91
Créances	934.00	962.00	-2.91
Disponibilités	11 375.51	8 884.98	28.03
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	11 375.51	8 884.98	28.03

Charges constatées d'avance	3 886.36	3 616.86	7.45
TOTAL ACTIF CIRCULANT	16 434.14	13 752.88	19.50
TOTAL ACTIF	67 445.07	74 169.93	-9.07
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	1 000.00	1 000.00	0.00
Report à nouveau	-10 950.73	-7 267.34	-50.68
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 329.60	-3 683.39	407.59
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 378.87	-9 950.73	113.86
AUTRES FONDS PROPRES			
Emprunts et dettes financières diverses	30 014.89	37 431.53	-19.81
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	284.00	372.97	-23.85
Autres dettes	35 767.31	46 316.16	-22.78
TOTAL DETTES	66 066.20	84 120.66	-21.46
TOTAL PASSIF	67 445.07	74 169.93	-9.07

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	49 861.12	53 346.20	-6.53
Coût des achats et charges externes	18 253.64	24 089.68	-24.23
VALEUR AJOUTEE	31 607.48	29 256.52	8.04
Impôts, taxes et versements assimilés	1 070.04	766.85	39.54
Charges de personnel	20 496.22	21 242.49	-3.51
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	10 041.22	7 247.18	38.55
Autres produits	.64	4.00	-84.00
Dotations aux amortissements et provisions	9 406.12	9 417.00	-0.12
Autres charges	5.16	1.93	167.36
RESULTAT D'EXPLOITATION	630.58	-2 167.75	129.09
Résultat financier	-1 272.13	-1 515.64	16.07
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-641.55	-3 683.39	82.58
Résultat exceptionnel	11 971.15	.00	100.00
RESULTAT NET COMPTABLE	11 329.60	-3 683.39	407.59



Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 49 861.12 € contre 53 346.20 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 6.53 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 49 231.18 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 9 406.12 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 21 242.49 € à 20 496.22 €, soit une diminution de 3.51 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 1 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 630.58 € contre -2 167.75 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 129.09 %.

Le résultat financier, d'un montant de -1 272.13 €, contre -1 515.64 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de -641.55 €, contre -3 683.39 € au 31 décembre 2015.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 11 971.15 €, contre 0.00 € pour l'exercice précédent.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 11 329.60 €, représentant 22.72 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 407.59 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par une perte de -3 683.39 €, soit 6.9 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 11 329.6 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 11 329.60 €



- Une somme de -10 950.73 €
à l'amortissement du compte "Report à nouveau" débiteur de pareil montant
- Une somme de 18.94 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",
- Une somme de 359.93 €
affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

Suite à l'affectation du résultat proposé, les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social. Il sera donc demandé à l'assemblée générale de constater purement et simplement la régularisation de la situation de la société.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice :

Les salariés détiennent 50% du capital social.

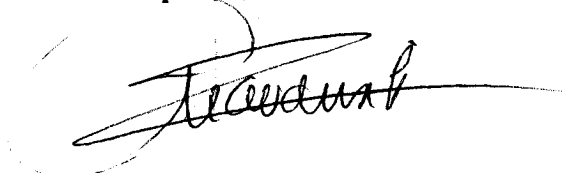
Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

La présidente



A FLEUR DE BOIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EURO

SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE LA RIBASSIERE VILLA LOU BAOU

13190 ALLAUCH (BOUCHES DU RHONE)

791178700 RCS MARSEILLE

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2017

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, entre la société et les personnes suivantes, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ou approuvées antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice :

- Concernant Madame Claudie GIOVANSILI, présidente :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Une convention de type abandon de créances des associés envers la société, , conclue le 31/12/2016 et approuvée sur l'exercice clos le 31/12/2016.

Détail de la convention : Les associés Madame et Monsieur GIOVANSILI consentent un abandon de compte courant associé d'un montant de 12.000 € avec clause de retour à meilleure fortune et ce en date du 31 décembre 2016

- Concernant Madame Claudie GIOVANSILI, présidente :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Une convention de type convention de bail consenti par une dirigeante, , conclue en le 1/02/2013 et approuvée sur l'exercice clos le 31/12/2016.

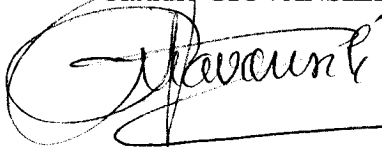
Détail de la convention : Il existe un bail commercial pour le siège social de la SAS A FLEUR DE BOIS dont les bailleurs sont Madame et Monsieur GIOVANSILI.

Aucun loyer n'avait été versé depuis la constitution de la SAS A FLEUR DE BOIS.

le loyer versé au cours de l'exercice 2016 s'est élevé à 1 800 €.

La Présidente

Claudie GIOVANSILI



A FLEUR DE BOIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EURO

SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE LA RIBASSIERE VILLA LOU BAOU

13190 ALLAUCH (BOUCHES DU RHONE)

791178700 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,

et le vingt-huit juin, à quatorze heures trente minutes,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la présidente, par lettre simple en date du 12 juin 2017.

Il a été établi une feuille de présence qui a été élargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Claudie GIOVANSILI préside la séance en qualité de présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 100 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion e la présidente,
- le texte des résolutions proposées.

Puis déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion e la présidente, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

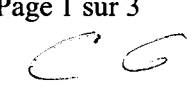
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion e la présidente sur les comptes annuelsde l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la présidente,
- Affectation des résultats,
- Constatation de ce que les capitaux propres sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social.
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Madame la présidente donne lecture du rapport de gestion .,

Enfin elle déclare la discussion ouverte.



Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 11 329.6 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 11 329.60 €
- Une somme de -10 950.73 €
à l'amortissement du compte "Report à nouveau" débiteur de pareil montant
- Une somme de 18.94 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",
- Une somme de 359.93 €
affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Madame Claudie GIOVANSILI, présidente, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Une convention de type abandon de créances des associés envers la société conclue le 31/12/2016 et approuvée précédemment sur l'exercice clos le 31/12/2016.

Détail de la convention : Les associés Madame et Monsieur GIOVANSILI consentent un abandon de compte courant associé d'un montant de 12.000 € avec clause de retour à meilleure fortune et ce en date du 31 décembre 2016

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Une convention de type convention de bail consenti par un dirigeant, conclue le 01/02/2013 et approuvée précédemment sur l'exercice clos le 31/12/2016.

Détail de la convention : Il existe un bail commercial pour le siège social de la SAS A FLEUR DE BOIS dont les bailleurs sont Madame et Monsieur GIOVANSILI.

Aucun loyer n'avait été versé depuis la constitution de la SAS A FLEUR DE BOIS.

le loyer versé au cours de l'exercice 2016 s'est élevé à 1 800 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Madame Claudie GIOVANSILI s'étant abstenue et ses titres n'ayant pas été prises en compte dans le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

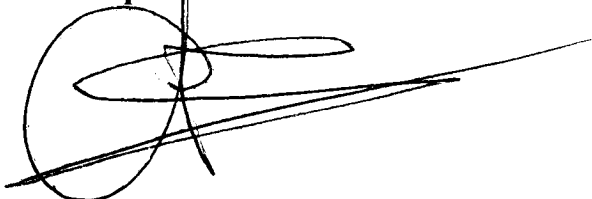
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

La présidente
Claudie GIOVANSILI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Giovansili', with a large circular flourish at the end.

Un associé
Jean Jacques GIOVANSILI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.J. Giovansili', with a large circular flourish at the end.